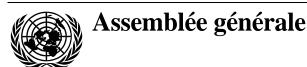
A/C.1/65/L.42 **Nations Unies**



Distr. limitée 15 octobre 2010 Français Original: anglais

Soixante-cinquième session **Première Commission** Point 97 de l'ordre du jour Désarmement général et complet

Chili, Malaisie, Nigéria, Nouvelle-Zélande et Suisse : projet de résolution

Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 62/36 du 5 décembre 2007 et 63/41 du 2 décembre 2008.

Rappelant également que le maintien des armes nucléaires en état de haute alerte était l'une des caractéristiques du dispositif nucléaire à l'époque de la guerre froide, et se félicitant du renforcement de la confiance et de la transparence apparu depuis la fin de cette guerre,

Préoccupée par le fait que, malgré la fin de la guerre froide, plusieurs milliers d'armes nucléaires demeurent en état de haute alerte, prêtes à être lancées en quelques minutes,

Constatant la volonté constante, dans les instances multilatérales de désarmement, de réduire encore le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires,

Sachant que le maintien de systèmes d'armes nucléaires à un niveau élevé de disponibilité opérationnelle accroît le risque de déclenchement involontaire ou accidentel de ces armes, qui aurait des conséquences catastrophiques,

Sachant également que la réduction des déploiements et du niveau de disponibilité opérationnelle contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'au processus de désarmement nucléaire grâce au renforcement des mesures de confiance et de transparence et au rôle décroissant des armes nucléaires dans les politiques de sécurité,





Saluant les mesures prises par certains États pour instaurer un climat plus propice à de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires, notamment les initiatives de dépointage et l'augmentation du temps de préparation nécessaire pour le déploiement, et à cet égard, se félicitant de l'engagement pris par les États-Unis d'Amérique pour optimiser le délai de la prise de décisions par l'instance présidentielle et pour envisager d'autres mesures qui permettraient de réduire plus avant le risque de lancements de missiles nucléaires occasionnés par des accidents, des activités non autorisées ou des erreurs d'interprétation,

- 1. Se félicite de l'adoption par consensus des conclusions et des recommandations au sujet des mesures à prendre en matière de suivi de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010¹, y compris l'engagement pris par les États dotés de l'arme nucléaire de tenir compte des intérêts légitimes des États non dotés d'armes nucléaires s'agissant de réduire encore le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires de manière à promouvoir la stabilité et la sécurité internationales, et attend avec intérêt le rapport qu'établiront les États dotés de l'arme nucléaire à ce sujet à l'intention du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2014;
- 2. *Demande* que soient prises de nouvelles mesures concrètes pour réduire le niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, le but étant de lever l'état de haute alerte de toutes ces armes;
- 3. *Invite instamment* les États à la tenir informée des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution;
 - 4. *Décide* de rester saisie de la question.

¹ NPT/CONF.2010/50 (Vol. I).

10-58720